

**REUNION DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 7 JUILLET 2023

L'AN 2023, le 7 JUILLET, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président.

MM. CREMONT et LIEZ, et Mme MARICOT, Administrateurs.

**Pouvoirs : M. RAMPENBERG, Vice-Président, à M. GRZEZICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. CREMONT**

Absent : M. DELHAYE, Administrateur.

**Assistés de : MM. MEGE, Directeur Général, EUZEN, Directeur Général Adjoint
Mme PLANCKAERT, MM. ROBERT et SIMONNOT, Directeurs de services.
Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.**

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

**SAINT QUENTIN – RUE GRIEG – CONSTRUCTION D'UNE MAISON JUDICIAIRE DE TRANSITION –
LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE**

Le Procureur de la République de Saint-Quentin souhaite la création d'une structure d'accueil de condamnés faisant l'objet de mesures de placements extérieurs sur un site isolé de la présence de civils, sans bâtiment existant et sur une assiette foncière d'environ 2 000 m².

Le Comité de Pré-engagement du 09 mai 2022 a validé le principe de ce projet sur la commune de Saint-Quentin.

Le projet se ferait à l'ouest de la ville entre la rue Grieg et la rue de la Chaussée Romaine sur une parcelle cadastrée CX 592 de 33 000 m² en cours de division par la municipalité de Saint-Quentin.

Une étude d'opportunité a été engagée. Cette Maison Judiciaire de Transition serait ainsi composée de 15 studios (possibilité d'accueillir trois femmes) et d'espaces communs sur un terrain élargi à 4 300 m².

Des échanges ont eu lieu entre le Tribunal de Saint-Quentin, l'ARILE (Association Régionale pour l'Insertion le Logement et l'Emploi) qui pourrait être le gestionnaire des lieux et l'OPAL.

Une étude de faisabilité doit être réalisée pour confirmer le potentiel de cette Maison de Transition Judiciaire et pour définir les conditions financières.

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- engager les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- négocier la surface et le prix de vente du terrain avec la Ville de Saint-Quentin
- passer un contrat de Maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette opération.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



